



MVD MEDICAL

Les produits VHP achetés peuvent être entretenus

L'usure des véhicules pour handicapés physiques est naturelle mais leur entretien n'est pas automatique...

Pour autant, l'entretien permet au patient de prendre en charge d'éventuelles réparations à réaliser sur le fauteuil acheté par le biais de la sécurité sociale.

En cas d'intervention mécanique ou de changement de pièce, la sécurité sociale engage un remboursement plafonné, attitré à l'opération d'entretien, sous présentation de l'ordonnance du médecin prescripteur.

La prise en charge est accessible à date d'anniversaire d'achat du VHP, soit 1 an après l'achat du fauteuil et cela à chaque nouvel anniversaire.

Le montant pris en charge par la sécurité sociale s'élève à :

177.21€^{TTC}
(cumul des forfaits roue et sellerie)



Les VHP concernés :

La prise en charge concerne les fauteuils suivants :



MANUEL



TRANSFERT



À POUSSER



CONFORT

Pour toute précision, contactez le Service Après-Vente

**L'équipe du service après-vente MVD Médical
vous accompagne !**

Baptiste Mouton
Responsable S.A.V



03.62.26.48.56

09h-12h ; 14h-18h



baptiste.log.handicapmvd@gmail.com